

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU RILATIVA À U
FUNZIUNAMENTU DI U LOCU DI VITA "PAESE DI
LEGNU" GISTITU DA A FRATERNITÉ DU PARTAGE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU
FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE "PAESE DI LEGNU"
GÉRÉ PAR LA FRATERNITÉ DU PARTAGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

Sur la commune d'Aiacciu, la Fraternité du partage intervient depuis plus de trente ans pour accompagner ce type de public, notamment les grands marginaux.

En janvier 2022, l'association a ouvert Paese di legnu, un lieu d'accueil à haut seuil de tolérance à destination des personnes en situation de grande marginalité.

Après un long parcours d'errance, accompagnés de leurs animaux et parfois marqués par des addictions, celles-ci refusent souvent d'intégrer les solutions d'hébergement existantes aux règles souvent trop restrictives pour elles.

« Paese di legnu » propose une solution transitoire entre la rue et les centres d'hébergement classiques. La démarche tient compte de la psychologie du public et du rythme auquel il accepte d'être aidé.

Un règlement, très souple et évolutif, permet de s'adapter aux problématiques rencontrées par chacun : l'alcool est toléré, les animaux de compagnie acceptés, il est possible d'alterner entre un retour à la rue et le centre d'accueil.

L'accompagnement est basé sur le libre choix des personnes d'intégrer la structure et de faire appel aux services offerts.

Pluridisciplinaires et centrés sur l'aller vers, ces services sont proposés sur place tant par l'équipe elle-même (travailleurs sociaux, accueillants, veilleurs de nuit) que par les partenaires de l'association. Ils concernent l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion.

La configuration du lieu, combinant espaces privés et de lieux communs avec possibilité de participer à des activités, a également été pensée pour favoriser l'adhésion des personnes accueillies et leur resocialisation.

Le projet a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national en tant que projet expérimental s'intégrant dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022, ainsi que de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'expérimentation est prévue pour trois ans et le coût global en matière de fonctionnement est estimé pour 2023 à 483 086 euros.

L'association bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Etat à hauteur de 300 000 euros annuels.

D'autres partenaires qui ont déjà soutenu le projet sur la partie investissement lors de la construction interviennent afin de compléter ce financement.

Le bilan d'activité de l'année 2022 est celui de la première année de fonctionnement de la structure.

Au total, depuis son ouverture, 25 personnes et un couple ont pu être accueillis, avec 7 animaux de compagnie.

Dès leur entrée, les personnes sans ressources sont accompagnées pour un rétablissement de leurs droits.

L'accompagnement se fait au rythme des personnes avec des temps d'échange pour favoriser l'implication dans le lieu de vie ainsi que des temps destinés à la définition d'un projet personnel.

Diverses activités sont proposées afin d'encourager l'apprentissage de la vie quotidienne et en communauté ainsi qu'un renforcement des capacités de base : entretien du lieu de vie, jardin maraîchage, sorties pour favoriser un lien avec l'extérieure, accompagnement par rapport à la consommation d'alcool, médiation canine.

En complément, d'autres prestations font l'objet de conventionnements avec les partenaires dans les domaines de la santé (Médecins du monde, EMPP, France addictions), de l'insertion professionnelle (Iniziativa : Premières heures en chantier) ou de la cohésion sociale (CIAS : insertion dans la cité, création de liens).

Pour ce qui concerne les sorties, il est encore tôt pour constater de réels résultats compte tenu de la spécificité du public très marginalisé. Néanmoins, 2 personnes ont pu être orientées vers des solutions de logement (emploi logé et intermédiation locative).

Cette première année de fonctionnement a amené l'association à revoir son organisation, et notamment à étoffer son équipe afin d'encadrer ce public très spécifique dans les meilleures conditions tant pour les résidents que pour les agents eux-mêmes.

En effet, la survenue d'événements indésirables a amené la structure à renforcer son équipe de surveillants et éducateurs.

Pour cette raison, les prévisions budgétaires initialement présentées pour 2022 ont été dépassées, avec un soutien financier supplémentaire de la part de l'Etat.

Le budget prévisionnel 2023 est lui aussi rehaussé afin, notamment, de mobiliser l'intervention d'un travailleur social supplémentaire.

Ainsi, compte tenu de l'intérêt que revêt le projet en matière d'accompagnement social et de captation d'un public souvent éloigné des institutions et des dispositifs de droit commun, la Collectivité de Corse pourrait intervenir à hauteur de 25 000 euros,

soit 5,2 % budget global.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 : Programme 5121 - Chapitre 934 - Fonction 65748.

Dans le cadre de la régularisation de la gestion des crédits en autorisation de programme/autorisation d'engagement, une autorisation d'engagement sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de financement à conclure avec la Fraternité du partage, telle que figurant en annexe et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du partage à 25 000 euros pour l'exercice 2023 sous réserve du vote du budget supplémentaire, et selon la répartition indiquée ci-dessous :

Association La Fraternité du partage

Subvention pour le fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » sur la commune d'Aiacciu - Exercice 2023

25 000 euros

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.